

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté portant nomination des membres du  
Conseil supérieur des bibliothèques publiques**

**A.Gt 08-05-1996**

**M.B. 31-10-1996**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, modifié par les décrets des 21 octobre 1988, 19 juillet 1991 et 30 novembre 1992;

Vu l'arrêté du 18 juillet 1995 du Gouvernement de la Communauté française portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté d'application du 14 mars 1995 du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'organisation du service public de la lecture;

Vu l'arrêté du 27 février 1996 du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil supérieur des bibliothèques publiques,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Mme Arlette Remacle, domiciliant boulevard d'Avroy 3/101, à 4000 Liège, est nommée en tant que membre effectif représentant les bibliothèques principales en remplacement de Mme Yvette Parent, domiciliant chemin Coparty 2, bte 39, à 1400 Nivelles.

**Article 2.** - Mme Yvette Parent, domiciliant chemin Coparty 2, bte 39, à 1400 Nivelles, est nommée en tant que membre effectif représentant les bibliothèques centrales, en remplacement de Mme Arlette Remacle, domiciliant boulevard d'Avroy 3/101, à 4000 Liège.

**Article 3.** - Mme Christiane Ledoupe, domiciliant Parc du Bay Bonnet 6, à 4620 Fléron, est nommée en tant que membre suppléant représentant les bibliothèques principales, en remplacement de Mme Silvana Mey, domiciliant rue des Hamendes 40, à 6042 Lodelinsart.

**Article 4.** - Mme Silvana Mey, domiciliant rue des Hamendes 40, à 6042 Lodelinsart, est nommée en tant que membre suppléant représentant les bibliothèques centrales, en remplacement de Mme Christiane Ledoupe, domiciliant parc du Bay Bonnet 6, à 4620 Fléron.

**Article 5.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 8 mai 1996.

Bruxelles, le 8 mai 1996.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,  
Ch. PICQUE

